

Rapporteur : **Monsieur Philippe MIS**

**OBJET :** **Châtellerault – rue Flandre Dunkerque**  
**Acquisition d'une bande de terrain située « Renardières Est »,**  
**appartenant à monsieur Serge Billaud**

Mesdames, Messieurs,

*Le lotissement « Les Renardières » situé historiquement sur la commune de Naintré a été créé en octobre 1966, avec une deuxième phase de travaux réalisée en octobre 1967. Après absorption d'une partie du territoire de Naintré par la commune de Châtellerault, ce lotissement a été intégré au territoire châtelleraudais.*

*Celui-ci comprend encore une voie privée ouverte à la circulation publique. Lors de sa création, cette voie a été divisée en 12 parcelles dont chaque riverain est propriétaire. Ainsi, la commune a proposé à chaque propriétaire d'acquérir les parcelles formant la rue Flandre Dunkerque. Cette voie ouverte à la circulation publique a vocation à être intégrée dans le domaine privé de la commune, puis classée ensuite dans le domaine public communal.*

*Aussi, monsieur Billaud a donné son accord pour céder à la collectivité un terrain situé au lieu-dit des « Renardières Est » formant partie de la rue Flandre Dunkerque, cadastré section AL n°133 pour une contenance de 62 m<sup>2</sup>.*

\* \* \* \* \*

**VU** l'article L.2241-1 du code général des collectivités territoriales relatif à la gestion des biens et des opérations immobilières,

**VU** l'article R.2241-5 du code général des collectivités territoriales relatif à la purge des privilèges et hypothèques,

**VU** les articles L.1311-9 et L.1311-10 du code général des collectivités territoriales relatifs à la consultation de l'autorité compétente de l'Etat dans le cadre d'opérations immobilières,

**VU** l'accord de cession en date du 23 janvier 2009,

**CONSIDERANT** que cette parcelle a vocation à tomber dans le domaine public,

Le conseil municipal, ayant délibéré, décide :

1°) d'acquérir à l'euro symbolique un terrain situé au lieu-dit « Renardières Est », cadastré section AL n°133 pour une contenance de 62 m<sup>2</sup>, appartenant à monsieur Serge Billaud,

**VILLE DE CHATELLERAULT**

**Délibération du conseil municipal**

**DU Jeudi 9 juillet 2009**

**n° 40**

**page 2/2**

2°) d'autoriser le maire ou son représentant à signer l'acte à intervenir qui sera passé aux frais de la commune en l'étude de maître Philippon, notaire à Châtellerault.

Le règlement de cette dépense sera imputé sur le compte budgétaire 820.1/2118/P1032/4100 ouvert au budget 2009.

**UNANIMITE**

Certifiée exécutoire  
Par le Maire de la Ville de Châtellerault  
Transmis à la sous préfecture  
Le 21 juillet 2009  
Publié en mairie, le 16 juillet 2009

Pour ampliation,  
Pour le Maire et par délégation,  
Le directeur général des services  
Hugues CLEPKENS

COMMUNE DE CHÂTELLERAULT  
**SECTION AL**  
Rue Flandre Dunkerque

